

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 20

présenté par

M. Bernier, M. Domergue, M. Forissier, Mme Gallez, Mme Guégot,
M. Heinrich, M. Mallié, M. Poisson, M. Spagnou, M. Tian et M. Vitel

ARTICLE 9

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« aux 1° et 2° »

les mots :

« au 1° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principe d'une taxation des Très petites Entreprises (TPE) au profit du Fonds paritaire de Sécurisation des Parcours professionnels (FPSPP) :

- Est en contradiction avec l'objectif affiché de soutenir leur effort de formation – qui explique notamment la création d'une section unique des entreprises de moins de cinquante salariés.
- Complexifie inutilement le système en ponctionnant à la source des entreprises qui, au final, devraient être les principales bénéficiaires des fonds supplémentaires collectés.